



communauté
de communes

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

ID : 060-200066975-20260526-2026_068-AR



DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 068

Objet : Matériel informatique pour les fonctions du président.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un ordinateur professionnel destiné aux fonctions du Président. Cet équipement lui permettra de disposer d'un accès sécurisé et permanent au serveur de la CCSSO.

Cet outil de travail vise à faciliter le suivi et l'avancement des projets relevant de l'ensemble des domaines de compétences de la collectivité. Il contribuera également à améliorer l'efficacité, la réactivité ainsi que la coordination des actions menées au niveau institutionnel.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société ISICOM, dont le siège est situé sise 3 rue du Marais Sec, 60180 Nogent sur Oise, pour un montant de 880.50 € HT, soit 1 056.60 € TTC.



communauté
de communes

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

ID : 060-200066975-20260526-2026_068-AR



ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société ISICOM

Fait à Senlis, le 26 MAI 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 26 MAI 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 26 MAI 2026

Alain **BATTAGLIA**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise



Communauté Communes Senlis Sud Oise
 30 AVENUE EUGÈNE GAZEAU
 60300 SENLIS

Date	Code Client	Référence	Date de validité	Page
22/05/2026	CCSSO		21/06/2026	1 sur 1

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
Ordinateur Portable Dell Pro 16 PC16250 - Intel Core 5 120U / 1.4 GHz, jusqu'à 5 GHz / 12 Mo Cache - Ram 16Go DDR5 - SSD 512Go SSD - NVMe - Écran 16" 1920 x 1200 / Full HD Plus @ 60 Hz - 141 ppi - Intel Graphics - Bluetooth, 802.11a/b/g/n/ac/ax (Wi-Fi 6E), Gigabit Ethernet - Window s 11 Pro - USB-C 3.2 Gen 2 (supports DisplayPort Alt Mode) (Power Delivery) N° série : H34WG	1,00	815,00	815,00
HP Sacoche Prelude - Ouverture par le haut 15,6"	1,00	18,00	18,00
Licence Antivirus ESET Protect Advanced 1 an avec support premium - Protection améliorée contre les ransomwares et les menaces zero-day grâce à une technologie de Sandboxing Cloud. - Administration à distance via une interface unique pour une meilleure visibilité sur les menaces, les utilisateurs et les objets en quarantaine. - Protection des endpoints à travers une technologie multicouche avancée incluant la protection des serveurs de fichiers et des transactions bancaires.	1,00	47,50	47,50

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	880,50	176,10

Total HT	880,50
Total TVA	176,10
Total TTC	1 056,60
Net à payer	1 056,60 €

CIC Liancourt - FR76 3002 7172 9600 0207 5510 146 - CMCIFRPP

Signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord